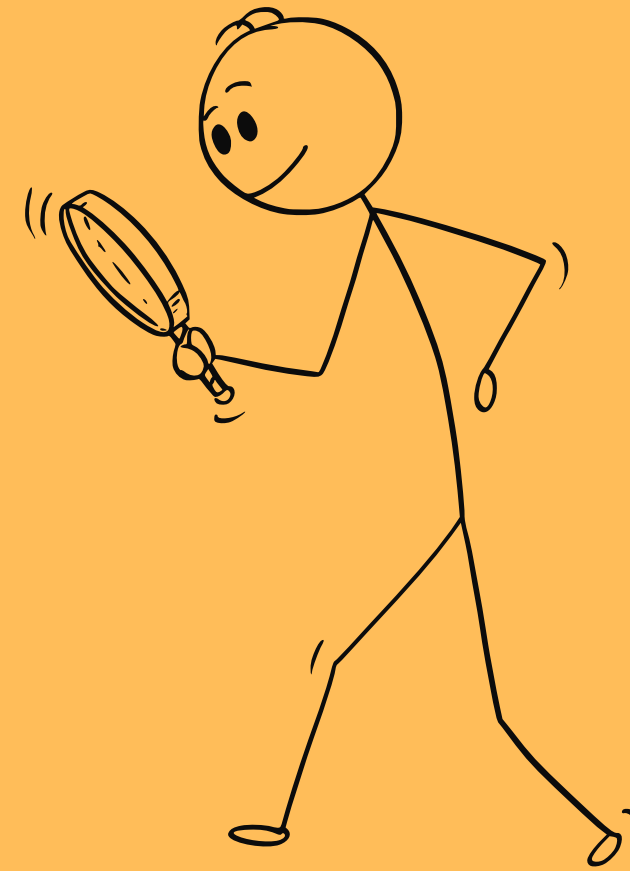


A la recherche d'un logement



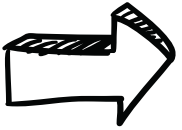
Je cherche un
logement



La question des revenus

Normalement, le loyer ne devrait pas être supérieur à **1/3 de nos revenus**

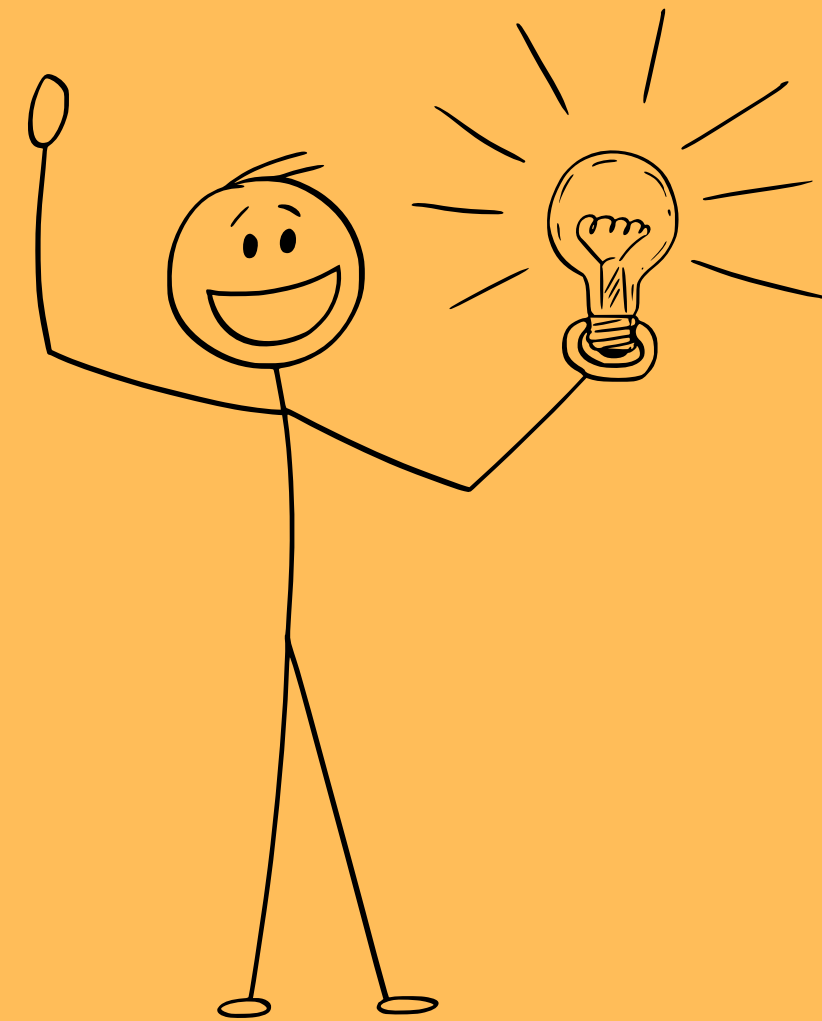
Exemples de sources de revenu : un emploi, un job étudiant, les allocations familiales, le Revenu d'Intégration Sociale du CPAS = RIS...

Pour obtenir le RIS  enquête sociale, procédure qui prend du temps et conditions d'octroi :

- habiter en Belgique de manière habituelle et permanente + séjourner légalement
- être majeur.e (les mineur.e.s ont aussi droit à l'aide sociale)
- avoir des revenus insuffisants
- épuisement des droits aux prestations sociales et aux aliments = que personne d'autre ne sache vous aider à subvenir à vos besoins
- mise en place d'un PIIS = Programme Individualisé d'Insertion Sociale = contrat avec le CPAS (formation, recherche de travail...)

3 sortes de RIS : isolé.e, cohabitant.e ou personne avec famille à charge

Les aides financières au logement



Qu'est-ce qu'une garantie locative ?

A quoi ça sert ?

A quoi cela correspond ?

Comment on la paie ?

Comment peut-on la récupérer ?

Les aides financières au logement

Garantie locative

- **Le Fonds du Logement** : prêt sans intérêt = je rembourse ce que j'emprunte



Il faut être majeur.e et la durée du bail doit être d'un an minimum (sauf exceptions)

- **CPAS** de la commune où vous étiez domicilié avant votre déménagement :

- Lettre de caution : prise en charge des éventuels dégâts locatifs
- Avance directe
- Garantie bancaire

Un plan de remboursement est établi avec le CPAS

- **Coup de Pouce (Capuche)** : prêt sans intérêt (= je rembourse ce que j'emprunte) pour les jeunes bruxellois de 16 à 25 ans qui sont accompagnés par un service (comme une AMO), prêt accordé en fonction de la situation et de l'urgence.



Les aides financières au logement

Premier mois de loyer

Le CPAS de la commune où vous étiez domicilié avant le déménagement peut octroyer une aide pour le 1er mois de loyer.

Prime d'installation

Elle est octroyée aux personnes qui n'avaient pas de logement et qui en trouvent un pour l'aménager et l'équiper. Elle est accordée sur base d'une enquête sociale par le **CPAS de la commune où vous serez domicilié**. Elle ne doit pas être remboursée. Elle peut être accordée une seule fois dans la vie.

Les aides financières au logement



Allocation loyer

= Une aide financière pendant 5 ans qui permet de couvrir une partie du loyer en attendant l'attribution d'un logement social. Il y a des points de priorité.

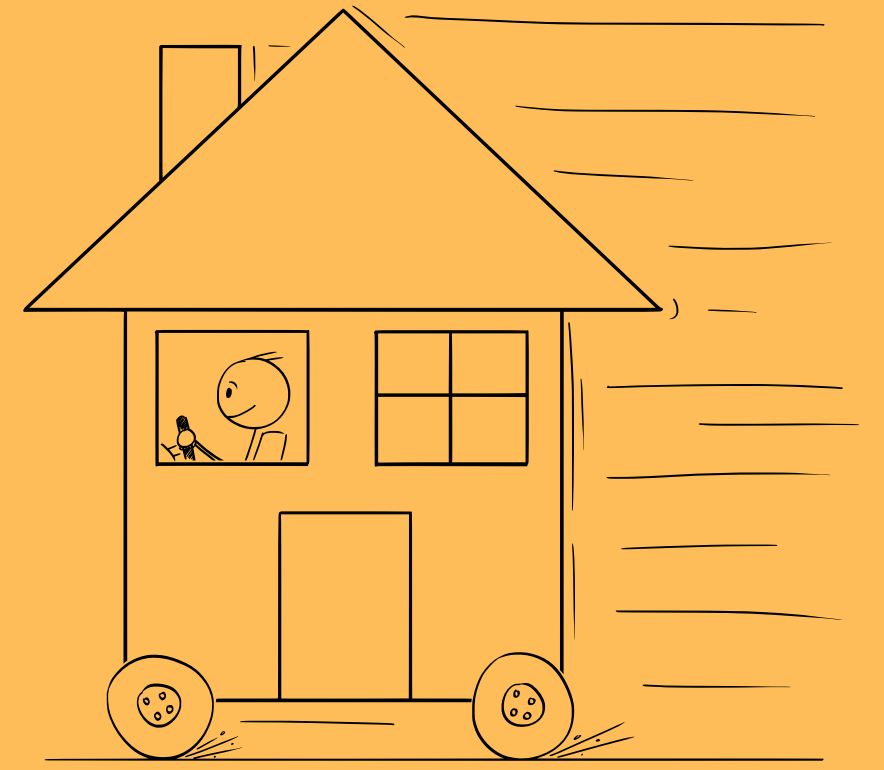


Pour en bénéficier, il faut donc être inscrit au logement social

Allocation de relogement

= Une aide financière pour les locataires à faibles revenus qui changent de logement parce qu'il n'était pas adéquat, pour les personnes qui étaient "reconnues" sans-abri ou pour les personnes qui ont connu des violences intrafamiliales. Il s'agit d'une **allocation pour le déménagement et/ou d'une aide mensuelle au loyer.**

Quels sont les
différents types de
bailleurs (= qui met le
logement en location)
que vous connaissez ?



Les différents types de bailleurs

Prix < Prix du
marché privé

Le logement social

= Logement public

Temps d'attente
> 10 ans

Pas de choix pour le
logement (mais on peut
choisir les communes où on
voudrait bien habiter)



1 inscription dans une SISF à
renouveler tous les 2 ans
Liste d'attente avec points
de priorité



Inscription nécessaire
pour l'allocation foyer



Les différents types de bailleurs

**Prix du logement
social < Prix AIS < Prix
du marché privé**

**Temps d'attente
de plusieurs mois, voire
plusieurs années**

**Les Agences Immobilières
Sociales (AIS)**

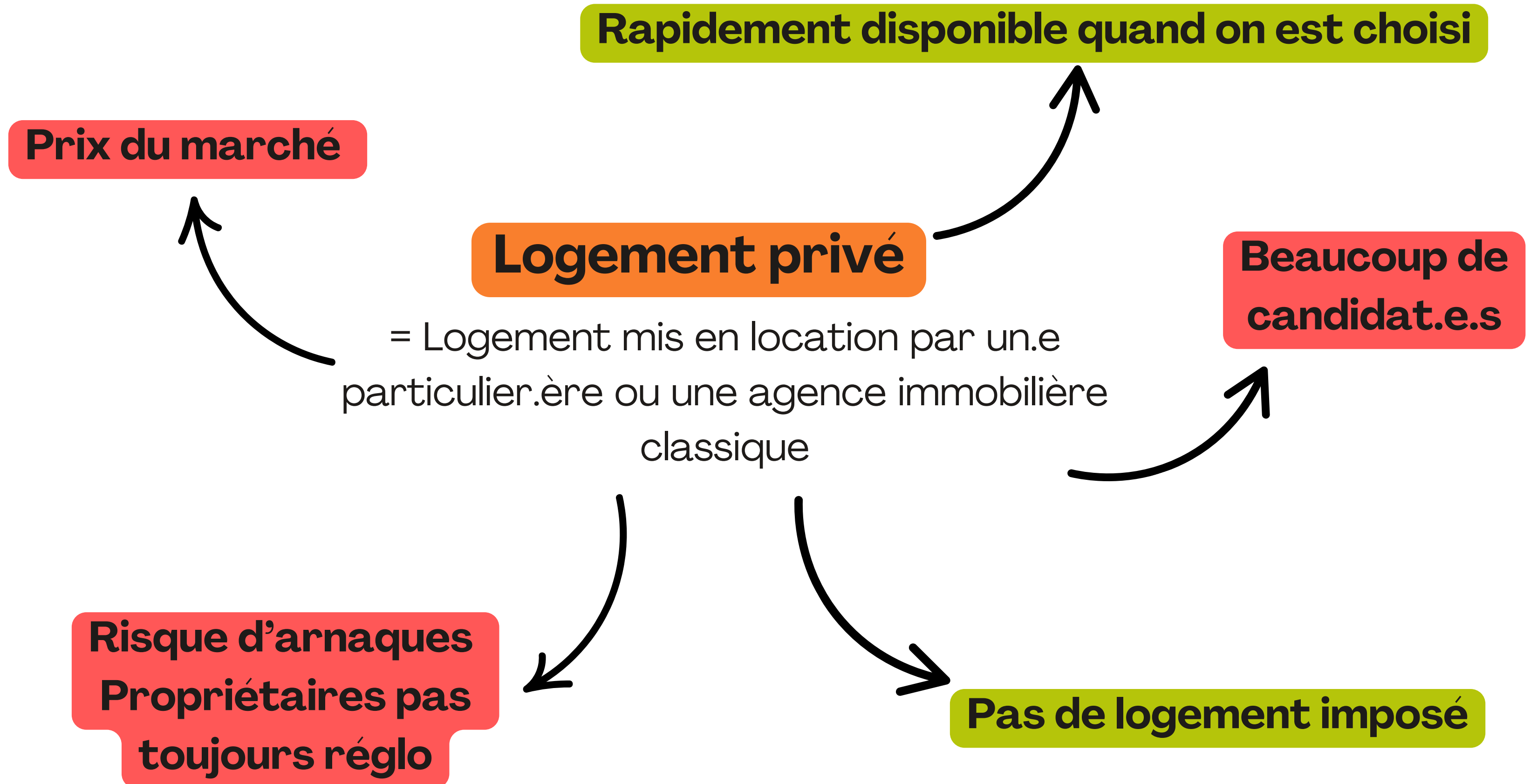
= Gestion de logements privés pour les
rendre plus abordables



S'inscrire dans chaque AIS (22
à Bruxelles) et à renouveler
tous les ans

**Pas de choix pour le
logement (mais on peut
choisir les communes où on
voudrait bien habiter)**

Les différents types de bailleurs



Les différents types de bailleurs

Le Fonds du Logement



Des logements à loyers modérés, temps d'attente de plusieurs années, formulaire à renouveler chaque année, un refus autorisé pour le choix du logement

Le logement communal



Chaque commune a son propre patrimoine. Il s'agit de logements gérés par la commune ou le CPAS. Différents types de loyers (réduits, modérés ou moyens). Le temps d'attente et le choix du logement varient en fonction des communes.

Les régies foncières

Certaines communes ont aussi une régie foncière où on peut aussi s'inscrire comme candidat à la recherche d'un logement.

**Merci pour
votre participation !**

